

SESSION DU CONSEIL N^o 98-03
Le 26 mai 1998

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 26 mai dans le cadre d'une téléconférence. M. José Luis Samaniego (Mexique) présidait la séance, alors que MM. Avrim Lazar et William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. La directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, et le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, assistaient à la séance pour le compte du Secrétariat. M^{me} Lorraine Brooks y représentait la présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), et d'autres représentants officiels étaient également présents.

Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance et l'ordre du jour provisoire est adopté après avoir inscrit le point 7 à la suite du point 1. Quant à la discussion en profondeur dans le cadre du point 6, elle est reportée à la prochaine session pour que les Parties aient plus de temps pour examiner la version révisée du projet de programme et de budget annuels pour 1998.

Point 2 Processus de planification stratégique

Les représentants suppléants conviennent de tenir la séance de recherche d'idées dans le cadre du processus de planification stratégique le 8 juin 1998, à l'hôtel Far Hills Inn de Val-Morin. Ils conviennent également de tenir une téléconférence trinationale dans la matinée du 18 juin 1998 et de réunir le comité de rédaction le 23 juin à Mérida. Ce processus comprendra aussi des téléconférences bilatérales.

Les représentants suppléants décident également de tenir une réunion informelle dans la soirée du 7 juin 1998 à l'hôtel Far Hills Inn.

Point 3 Adoption des comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 97-10, 98-01 et 98-02

Il est convenu que le Mexique distribuera un projet de texte pour le point 2 du compte rendu sommaire de la session n^o 97-10 se rapportant aux trois principales décisions du Secrétariat sur les communications visées à l'article 14 de l'ANACDE. Les représentants suppléants adoptent le compte rendu sommaire de la session n^o 98-01. Quant à celui de la session n^o 98-02, le Mexique aimerait que le Secrétariat ajoute certains détails au résumé des décisions prises au cours de la séance, et se dit prêt à l'aider à cette fin en partageant les notes qu'il a consignées au cours de leur rencontre.

Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM est représentée par M^{me} Lorraine Brooks qui agit à titre d'observatrice et ne fait aucun compte rendu au Conseil.

Point 5 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

La directrice exécutive par intérim fait un exposé succinct des activités du Secrétariat au Conseil.

Point 6 Adoption des Programme et budget annuels pour 1998

Les représentants suppléants conviennent de faire parvenir au Secrétariat leurs commentaires sur la version d'avril des programme et budget annuels pour 1998 d'ici le 29 mai prochain.

Point 7 Session ordinaire du Conseil en 1998

Les représentants suppléants approuvent le programme provisoire, l'ordre du jour annoté et le programme des activités ouvertes à tous les participants inscrits à la session ordinaire du Conseil en y apportant des changements mineurs dont le Secrétariat tiendra compte dans la prochaine version de ces documents.

Le Mexique mentionne que le gouverneur de l'État du Yucatan sera présent lors de l'ouverture de la séance publique afin d'accueillir le Conseil et les participants et de procéder à cette ouverture.

Les représentants suppléants demandent que l'on prépare un résumé du rapport sur l'état de l'environnement en vue de la session ordinaire du Conseil. Le Secrétariat le distribuera d'ici le 1^{er} juin 1998, en même temps qu'un sommaire de la phase II du projet relatif à l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Le Mexique produira d'ici peu un document de référence relatif au point 12.2 de la session ordinaire du Conseil concernant la procédure administrative de la CCE.

Les représentants suppléants conviennent de transmettre le programme d'activités aux participants inscrits et d'ouvrir au public la première heure de la séance du Conseil prévue le jeudi 25 juin.

Point 8 Rapport du comité d'examen établi en vertu de l'alinéa 10(1)b)

Les représentants suppléants chargent le Secrétariat d'ébaucher en leur nom une lettre au comité d'examen lui demandant de fournir un exemplaire préalable de la version originale (en anglais) de son rapport au Conseil. Cette démarche vise à aider les Parties à préparer la séance de recherche d'idées sur le plan stratégique triennal de la CCE et la session ordinaire du Conseil, en tenant pour acquis que la traduction du rapport se fera avec diligence.

Point 9 Communications visées à l'article 14

À la suite de la publication par le Secrétariat d'un document intitulé *Recommandation du Secrétariat au Conseil suggérant d'établir un dossier factuel en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE*, les représentants suppléants demandent au Secrétariat de modifier ledit document en supprimant toute occurrence du terme « recommandation » et en s'inspirant du texte de l'article 15 de l'Accord, de transmettre la version modifiée aux Parties et aux auteurs, et d'apporter les changements correspondants dans le registre des communications et le dossier public. Ils conviennent en outre que les Parties se chargeront de trouver, dans le cadre du processus de révision des lignes directrices relatives à l'article 14, un titre adéquat au document préparé par le

Secrétariat aux termes du paragraphe 15(1) et de remplacer le mot « recommandation » employé jusque-là.

Le Canada mentionne qu'il aimerait discuter de la communication concernant la société BC Hydro avant la session ordinaire du Conseil et forme le vœu que cela se fasse au cours de la prochaine session des représentants suppléants. Il déclare également qu'au cours de la semaine prochaine, il espère pouvoir faire connaître aux autres Parties sa position au sujet de la décision du Conseil sur cette communication.

Point 10 Autres questions

Dans le cadre de ce point de discussion, le Secrétariat suggère aux Parties que les fonds excédentaires de 1996 soient déposés dans un « fonds de secours d'urgence » afin d'aider le Mexique à faire face aux très importants feux de forêt qui sévissent actuellement sur son territoire. Le Mexique et les États-Unis acceptent le principe, et le Mexique mentionne qu'il déposera un libellé formulant cette proposition adéquatement. De son côté, le Canada mentionne que selon les Règles de gestion financière il est normalement de mise d'imputer tout excédent à la contribution de l'année suivante, mais qu'il examinera quand même cette proposition.

Le Mexique indique également qu'il est sur le point de finir de constituer son comité consultatif national en vertu de l'article 17 de l'ANACDE. Il ajoute qu'il attend la nomination des membres à ce comité avant de choisir les bénéficiaires d'une aide financière en vue d'assister à la session ordinaire du Conseil.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil
Le 26 mai 1998.

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ
EN VUE DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS NO 98-03

Tenu par téléconférence le 26 mai 1998
de 12 h 45 à 14 h 00 (heure de l'Est) / 11 h 45 à 13 h (heure du Mexique)

PRÉSIDENCE : J.L. Samaniego (Mexique)

- Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 97-10, 98-01 et 98-02
- Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim
- Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 5 Adoption des Programme et budget annuels pour 1998
- Point 6 Session ordinaire du Conseil en 1998
- Point 7 Processus de planification stratégique
- Point 8 Rapport du comité d'examen établi en vertu de l'alinéa 10(1)*b*)
- Point 9 Communications visées à l'article 14
- Point 10 Autres questions
- Point 11 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 12 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 98-03
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/98-03/AGEN/01/Rev.3

Point 2 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, le directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions du Conseil et des représentants suppléants n^{os} 97-10 (seul le point 2 reste à adopter), 98-01 et 98-02. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil.

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter, le cas échéant, les comptes rendus sommaires susmentionnés.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session des représ. suppléants n° 97-10 (point 2 seul.) C/C.01/97-10/SR/01/Rev.3
b) Compte rendu sommaire de la session des représ. suppléants n° 98-01 C/C.01/98-01/SR/01/Rev.2
c) Compte rendu sommaire de la session des représ. suppléants n° 98-02 C/C.01/98-02/SR/01/Rev.1

Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat.

DOCUMENT : Aucun

Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT : Aucun

Point 5 Adoption des Programme et budget annuels pour 1998

Les représentants suppléants sont conviés à adopter les Programme et budget annuels pour 1998 déposés par la directrice exécutive par intérim en mai 1998, conformément au paragraphe 11(6) de l'ANACDE.

DOCUMENTS :

- a) Programme et budget annuels pour 1998 (avril 1998)
b) Projet de budget révisé (23 avril 1998) C/C.01/98-03/DISC/02/Rev.1
c) Projet de Programme et de budget pour 1998 - Ventilation des coûts par activité (23 avril 1998) C/C.02/98-03/DISC/03/Rev.2

Point 6 Session ordinaire du Conseil en 1998

Les représentants suppléants sont invités à discuter des dispositions prises en vue de la session ordinaire du Conseil qui se tiendra les 25 et 26 juin 1998 à Mérida, au Mexique, et à y mettre la dernière main, de même qu'à examiner

les documents préparés en vue de cette session. Il est essentiel de parachever le programme et l'ordre du jour de la session pour que tout soit en place dans les délais requis. La discussion sera axée sur les points suivants :

- Le programme provisoire
- L'ordre du jour provisoire
- La séance publique et l'atelier
- La logistique et d'autres questions

Point 6.1 Programme provisoire

Les représentants suppléants sont invités à examiner le programme provisoire de la session afin d'y apporter les derniers ajustements.

DOCUMENT :

- a) Programme provisoire C/98-00/PLAN/02/Rev.3

Point 6.2 Ordre du jour provisoire

Les représentants suppléants sont invités à discuter des points à l'ordre du jour de la séance à huis clos. Le Secrétariat a besoin de conseils pour parachever l'ordre du jour provisoire et l'ensemble des documents de référence.

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/98-00/AGEN/01/Rev.4
b) Notes du Secrétariat C/98-00/BACK/01, 02, 03, 04, 05, 06, 07

Point 6.3 Séance publique et atelier

Les représentants suppléants sont conviés à examiner les dispositions prises relativement à la tenue de la séance publique et de l'atelier ainsi que leur formul, et à en discuter. Ils sont également censés conseiller le Secrétariat quant aux choix des bénéficiaires d'une aide financière.

DOCUMENTS:

- a) Lettre du 4 mai de la directrice exécutive par intérim au grand public (objet : programme général pour le public)
b) Note du 4 mai de la directrice exécutive par intérim aux représentants suppléants (objet : aide financière)
c) Programme provisoire des activités ouvertes à tous les participants inscrits C/98-00/PLAN/04/Rev.1

Point 6.4 Logistique et autres questions

Le Secrétariat et le Mexique (pays hôte) donneront de l'information à caractère logistique.

DOCUMENT : Aucun

Point 7 Processus de planification stratégique

Les représentants suppléants sont invités à discuter du processus de planification stratégique et à convenir d'une nouvelle date de réunion.

DOCUMENTS:

- a) Exercice visant à élaborer un plan stratégique triennal relatif aux programme et budget annuels de la CCE (ébauche) C/C.01/98-03/DISC/01
b) Ordre du jour de la réunion de planification stratégique

Point 8 Rapport du comité d'examen établi en vertu de l'alinéa 10(1)b)

Donnant suite à sa résolution n° 97-06, le Conseil établira un rapport final qui « sera mis à la disposition du public et comprendra le rapport intégral au Conseil établi par le comité d'examen ». Les représentants suppléants sont

invités à convenir de la marche à suivre en vue d'établir et de publier ce rapport final comprenant le rapport du comité d'examen.

DOCUMENTS :

- a) Résolution du Conseil n° 97-06
- b) Rapport du comité d'examen

Point 9 Communications visées à l'article 14

Le Conseil est invité à convenir d'un processus de décision visant à déterminer si le Secrétariat devrait établir un dossier factuel relativement à la communication 97-001 (BC Hydro et Canada) visée à l'article 14 de l'ANACDE, et ce, à la suite de la recommandation qu'a formulée le Secrétariat, le 27 avril dernier, suggérant d'établir un tel dossier.

DOCUMENT :

- a) Recommandation du Secrétariat au Conseil suggérant d'établir un dossier factuel en vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE A14/SEM/97-001/ADV/15

Point 10 Autres questions

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

Point 11 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à fixer la date de leur prochaine session.

DOCUMENT : Aucun

Point 12 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

DOCUMENT : Aucun